



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire**

La directrice

2025- 0453622

Paris, le 12 novembre 2025

Mesdames les Sénatrices,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 septembre dans lequel vous faites état de difficultés rencontrées dans la gestion consulaire de la crise qui a récemment frappé Madagascar. Votre courrier a retenu toute mon attention et celle de mes services, ainsi que du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), en charge de la gestion des crises. Je vous prie de trouver ci-dessous quelques éléments de réponse au sujet des différents points que vous soulevez dans votre courrier.

1. S'agissant de l'information en situation de crise, la mise en place d'une procédure standardisée en cas de crise est difficilement envisageable, eu égard au caractère très hétérogène des troubles et des contextes dans lesquels ils surviennent. En tout état de cause, dans la pratique, les services consulaires informent dans les meilleurs délais l'ensemble de nos compatriotes inscrits au Registre, par l'envoi de courriels et/ou de SMS, à travers les réseaux sociaux ou encore en utilisant des boucles d'échanges. En lien avec le CDCS, des messages de vigilance et des consignes peuvent également être publiés sur le site Conseils aux Voyageurs et via le Fil d'Ariane, afin de prévenir les Français de passage.

Dans le cas des évènements survenus à Madagascar, je m'étonne des informations qui vous ont été communiquées faisant état de retard dans la diffusion de l'information. En effet, un premier courriel « *Annonce de manifestation à Tananarive le jeudi 25 septembre 2025* » a été envoyé à la communauté française dès le mercredi 24 septembre, à la veille du premier jour des appels à manifestations, pour informer des appels à manifester et déconseiller les déplacements dans certains quartiers de la capitale. Ce message a été complété par une publication sur les sites internet de l'Ambassade et du Consulat général, ainsi sur le site Conseils aux voyageurs et le Fil d'Ariane. Par la suite, entre le 24 septembre et le 20 octobre, le poste a adressé un total de 10 courriels à la communauté française.

Les rubriques du site internet du Consulat général de France à Tananarive relatives à la sécurité ont été mises à jour à la fin du mois d'août 2025 (<https://mg.ambafrance.org/-Votre-securite-> et <https://mg.ambafrance.org/En-cas-de-crise-4665>) et les deux numéros d'urgence [(+261 (0)32 12 11 010 et +261 (0)34 12 11 010)] ont permis d'informer nos compatriotes. A Madagascar, les agents consulaires d'astreinte sont joignables les soirs, week-ends et jours fériés. Entre le début (25 septembre) et la fin de la crise (10 octobre), deux autres numéros de téléphone ont été mis en place [(+261 (0)32 12 611 85, +261 (0)32 07 816 82)] ainsi qu'une adresse électronique supplémentaire dédiée à la crise (information.tananarive-cslt@diplomatie.gouv.fr). Le président du conseil consulaire de la circonscription

de Madagascar a d'ailleurs, dès le début de la crise, relevé la qualité des informations sécuritaires disponibles sur le site internet du poste.

Tout au long de cette crise, le poste a été en contact régulier avec les conseillers des Français de l'étranger. L'ambassadeur et la consule générale ont pu s'entretenir par téléphone à plusieurs reprises avec le président du conseil consulaire et trois réunions du conseil consulaire ont été organisées, en distanciel, avec les quatre conseillers des Français de l'étranger, les 2, 12 et 17 octobre. Un comité de sécurité s'est réuni le 5 novembre, donnant l'occasion à l'ensemble des participants, dont le président du conseil consulaire, de féliciter le poste pour sa gestion de la crise.

La pleine implication du poste dans la gestion de ces événements, en lien constant avec ses interlocuteurs locaux réguliers (chefs d'îlots, consuls honoraires, conseillers des Français de l'étranger), mérite d'être soulignée et saluée.

2. S'agissant de la composition des comités de sécurité, les réunions du comité de sécurité, présidées par le chef de poste, ont pour vocation de réunir à intervalle régulier toutes les personnes concernées par les questions de sécurité des communautés françaises. Elles se tiennent *a minima* une fois par an, voire une fois par semestre dans les pays dont la carte sécuritaire inclut un zonage orange ou rouge, ainsi qu'après toute évolution significative du contexte sécuritaire local ou global et/ou un événement sécuritaire majeur. Elles peuvent être convoquées selon trois formats : en format restreint quand il s'agit d'évoquer des sujets sensibles, en format classique (associant les différents chefs de service de l'ambassade ou du consulat, les conseillers des Français à l'étranger, les chefs d'îlots, les consuls honoraires, les chefs d'établissement scolaire, culturels ou de recherche, le médecin conseil, les opérateurs français) ou en format élargi (associant les entreprises, les associations, les ONG) lorsqu'il s'agit de disposer de remontées d'informations des acteurs sur le terrain.

La participation des conseillers des Français de l'étranger aux réunions des comités de sécurité est à la fois souhaitable et utile, compte tenu leur connaissance approfondie du terrain et de la communauté française qu'ils représentent. En cas de crise, ils peuvent apporter un éclairage précieux aux échanges sur les questions de sécurité de nos communautés. C'est pourquoi, en accord avec le CDCS, il a été demandé aux chefs de postes diplomatiques et consulaires de convier les conseillers des Français de l'étranger aux réunions des comités de sécurité, pour leur permettre d'être pleinement informés et associés aux échanges sur les questions de sécurité concernant la communauté française. A cet égard, leur participation au comité de sécurité vaut participation à un conseil consulaire réuni au titre du D (format sécurité) de l'article 7 du décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres. Les dispositions de l'article 5 du décret ont été rappelées dans la charte des élus, adoptée lors de l'Assemblée des Français de l'étranger en mars 2025 et communiquée à l'ensemble des chefs de postes diplomatiques et consulaires <https://www.assemblee-afe.fr/wp-content/uploads/2025/06/2025-Charte-des-elus-adoptee-lors-de-la-42eme-AFE.pdf>

3. S'agissant enfin du réseau des chefs et cheffes d'îlots, ceux-ci sont tous et toutes volontaires et désigné(e)s par l'ambassadeur ou l'officier de sécurité, après une sélection attentive. Les postes, qui s'attachent à recruter des personnes fiables, loyales et disponibles, s'efforcent de susciter les vocations. La fidélisation des ilotiers est une priorité des postes, qui peut toutefois s'avérer compliquée en raison notamment des activités professionnelles de nos compatriotes et de la rareté ou de l'absence de candidats, notamment dans les zones les plus difficiles et isolées. Pour élargir le vivier des volontaires, il peut au besoin être fait appel à des ressortissants étrangers, à la condition qu'ils soient inscrits comme « protégés » dans le plan de sécurité de l'ambassade. Les comités de sécurité, qui se tiennent une fois par an au minimum, permettent d'actualiser les données personnelles des ilotiers dans le plan de sécurité

du poste, qui est tenu et mis à jour par l'officier de sécurité. D'une façon générale, les chefs d'ilots sont des interlocuteurs réguliers des services consulaires, qu'ils rencontrent régulièrement.

Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et pour éviter de les exposer, les coordonnées des ilotiers ne sont pas publiées sur les sites internet des postes diplomatiques, qui restent toutefois libres de le faire s'ils l'estiment utile et sans risque pour les intéressés, au regard du contexte local. Les ressortissants français inscrits au Registre ont cependant accès aux coordonnées de leur chef d'ilot, à travers leur espace personnel sur le site www.service-public.fr

En espérant que ces éléments permettront de répondre à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Mesdames les Sénatrices, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien sincèrement,


Pauline CARMONA

À :

Mélanie VOGEL
Mathilde OLLIVIER
Sénatrices représentant les Français établis hors de France
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06